

aides individuelles à la création

Les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) attribuent des aides individuelles dans tous les domaines de la création contemporaine. Le montant de l'allocation attribuée est calculé selon la nature du projet présenté et les dépenses nécessaires à sa réalisation. La demande ne peut dépasser 80 000 €. Ces aides permettent aux artistes de mener aussi bien une étude qu'une recherche artistique n'aboutissant pas nécessairement à la réalisation concrète d'une oeuvre. Les demandes concernent uniquement les projets en France (le terme "projet" ne renvoie ni à une exposition, ni à l'édition d'un catalogue monographique).

modalités d'attribution de l'aide

Direction
Régionale des
Affaires
Culturelles de Picardie

Date limite et heures de dépôt des dossiers

Mardi 1er mars 2011

Commission le Mercredi 23 mars 2011 (14h30, DRAC, salle Camille Claudel)

Lieu de dépôt des dossiers
auprès du Conseiller pour les arts plastiques

5 rue Henry Daussy
80044 Amiens Cédex
Tél. : 03 22 97 33 87 - Fax : 03 22 97 33 56
Drac : Marie-Christiane de La Conté
Cap : Philippe Béra
Assistante : Sylvie Pagnon
Mél : sylvie.pagnon@culture.gouv.fr

Ont vocation à se porter candidats les créateurs exerçant leur art dans les disciplines énumérées ci-dessous, résidant et ayant un compte bancaire en France.

La candidature doit être déposée exclusivement auprès de la Drac dont relève la résidence administrative du demandeur.

Ces aides ne sont pas des bourses d'étude ou de formation. Les étudiants en cours de scolarité dans une école d'art publique ou privée et dans une Unité de formation et recherche d'arts plastiques ne peuvent pas déposer de candidature.

- **En cas d'avis favorable des groupes de travail ou des commissions, la candidature ne peut être renouvelée qu'au terme de trois ans révolus.**
- **En cas d'avis défavorable, la candidature ne peut être renouvelée qu'au terme de deux ans révolus.**

Le dépôt des candidatures est autorisé entre l'aide individuelle à la création et :

- l'Académie de France à Rome (Dap -3, rue de Valois - 75001 Paris, Tél. 01 40 15 74 48)
- les bourses du Ministère des affaires étrangères (programmes de résidence, de recherche et de création, Villa Médicis hors les murs, etc.) (Afaa, 1bis, avenue Villars, 75327 Paris cedex 07, Tél. : 01 53 69 83 00),

- En cas d'avis favorable, une seule de ces aides peut être attribuée.

Le cumul des candidatures est interdit entre l'aide individuelle à la création et :

- l'allocation de recherche du Fiacre
- la bourse de recherche en résidence "Entrez les artistes"
- le dépôt dans deux ou plusieurs régions différentes.

modalités de sélection

présentation du dossier de candidature

Les dossiers sont examinés par des groupes de travail ou des commissions régionales ou interrégionales constituées par des représentants de l'Etat (Drac) et des personnalités qualifiées.

Ils se réunissent une fois par an sous la présidence d'un Directeur régional des affaires culturelles qui arrête la liste des bénéficiaires après avis de la commission.

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- Le formulaire ci-joint rempli avec le plus grand soin, sans renvoi à des documents annexes.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ; pour les étrangers, une copie d'un document officiel attestant l'état civil.
- Un justificatif de résidence nominatif (quittance, impôts locaux, feuille d'imposition des 3 dernières années).
- Selon le régime d'imposition : photocopie des trois derniers avis d'imposition.
- Une *note dactylographiée de trois ou quatre pages maximum* faisant ressortir la motivation du candidat et la nature du projet.
Pour un projet en résidence, indiquer le lieu et la durée du séjour.
- Un curriculum-vitae actualisé.
- Un budget dactylographié faisant apparaître le montant détaillé des dépenses envisagées et du financement souhaité.
- Une documentation artistique (catalogues, albums, photographies).
- Les photographes présenteront une série de vingt-cinq photographies au *maximum* tirées sur papier .
- Un relevé d'identité bancaire ou postal en original.
- Attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA pour l'année en cours.
- ou récépissé de déclaration de début d'activité (délivré par la Maison des Artistes) et d'une copie de la liasse Pzéro.
- ou encore numéro SIRET délivré par l'INSEE (la demande étant à adresser au Centre des Impôts du domicile).

Les candidats doivent impérativement inscrire leur nom et prénom d'état civil sur chacune des pièces constituant le dossier (photos, diapositives, livres, albums, etc).

L'ensemble des documents devra être contenu dans un *porte-documents fermé* au nom du candidat, au format 21 x 29,7 et sera détaillé sur une liste annexe.

L'assurance des documents présentés à l'appui des candidatures n'est pas obligatoire mais doit être remplacée par une décharge incluse à la fin du formulaire de demande.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas soumis à l'appréciation de la commission.

Dans le cas où les dossiers sont retenus, la Direction régionale des affaires culturelles se réserve le droit de conserver des documents relatifs au projet (biographie, photographies...).

Le bénéficiaire de l'aide doit fournir au Conseiller pour les arts plastiques une correspondance sur *l'état d'avancement de ses travaux* et, dès la réalisation de son projet, un *document de synthèse* ("carnet de bord").

L'aide peut être soumise à l'impôt sur le revenu en fonction du statut fiscal de l'artiste.

n° dossier (réservé à la DRAC)	
--------------------------------	--

aide individuelle à la création domaine (cochez 1 ou plusieurs cases correspondant aux dominantes de votre projet)	<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Photographie <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Peinture <input type="checkbox"/> Gravure <input type="checkbox"/> Sculpture	<input type="checkbox"/> Installation <input type="checkbox"/> Performance <input type="checkbox"/> Dessin <input type="checkbox"/> Design graphique <input type="checkbox"/> Design d'objet Autre (préciser)
---	--	--

Nom demandeur

Mme / M. :	Prénom :
------------	----------

Adresse domicile : Code postal – Ville : Région : Tél. domicile : Portable : Mél : Site internet :	Adresse atelier (obligatoire si différente) Code postal – Ville : Région : Tél. atelier : Fax : mél :
--	--

Date et lieu de naissance :	Nationalité :
-----------------------------	---------------

Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Affilié à la Maison des artistes : (Indiquer le n° de SIRET) : <input type="checkbox"/> Affilié à l'AGESSA <input type="checkbox"/> (indiquer le n°) : <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Profession libérale (BNC) <input type="checkbox"/> Autre (précisez)
---------------------------	---

coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB ou RIP)	<ul style="list-style-type: none">• Banque :• Domiciliation :• Code guichet :• Code banque :• N° de compte :• Clé RIB :
---	--

bourses/allocations/prix déjà obtenus en France et/ou à l'étranger

Année / Intitulé :

formation

expositions

description de la production artistique

inscription de la production dans le champ de l'art contemporain

résumé du projet (mention obligatoire, 15 lignes maximum) joindre une note rédigée de 3 à 4 pages maximum sur le contenu du projet

durée :

lieu de réalisation prévu (facultatif)

Ville Département :

Région :

Durée :

autres partenaires (facultatif)

Nom :

Qualité :

Téléphone :

budget prévisionnel équilibré du projet (sommes arrondies à l'euro supérieur)

Coûts prévisionnels (TTC)	Montant	Recettes prévisionnelles (TTC)	Montant
		Drac Picardie (AIC)	
Total 1* (€)		Total 2* (€)	

* Le montant du total 1 doit être égal au montant du total 2.

signature

Je soussigné, _____, déclare assurer la responsabilité des pièces confiées au Ministère de la culture et de la communication (Drac) et ne saurais rendre celui-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait à

Le

Signature